



Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPES

JUIN 2020

Site Internet:
www.prignac-et-marcamps.fr
prignac-marcamps@orange.fr
Contact : lettredeмонvillage@orange.fr

SOMMAIRE

- P 1 Elections municipales
Inscriptions péri scolaires
Distribution masques
Club de tennis
Bibliothèque municipale
- P 2 Réunion du Conseil Municipal
- P 3 Réunion du Conseil Municipal
(suite)
- P 4 Info SMICVAL
Info ENEDIS
Avis de consultation



ÉLECTIONS MUNICIPALES

2ème Tour

Dimanche 28 JUIN 2020

Bureau de vote : Salle des Fêtes

Ouverture du bureau de vote : 8 H 00
Fermeture du bureau de vote : 18 H 00

Présentation d'une pièce d'identité obligatoire

VOTER EST UN DROIT ET UN DEVOIR CIVIQUE

L'organisation de ce second tour des municipales se fera avec les dispositions de sécurité sanitaire en vigueur : port du masque obligatoire, gel hydro alcoolique à disposition, sens de circulation...



DISTRIBUTION DE MASQUES

La Municipalité a procédé à une remise de masques aux habitants de la commune les 25 et 26 mai ainsi que le 13 juin.

Les administrés qui n'ont pas pu se rendre disponibles à ces dates et qui souhaitent obtenir des masques peuvent venir les retirer en mairie munis d'une pièce d'identité.

INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES

Restaurant Scolaire / Garderie / Bus / P.A.I

Les dossiers d'inscription péri scolaire étaient à retourner en Mairie **avant le 19 juin 2020**. Ils sont à renouveler chaque année pour tous les enfants scolarisés à l'école de Prignac et Marcamps. Certains enfants ne sont toujours pas inscrits. **Demier délai d'inscription : 6 juillet 2020.**

Les dossiers sont toujours disponibles en mairie et en téléchargement sur le site internet de la commune.

Il manque à certains dossiers **l'assurance extra scolaire** indispensable. Des dossiers comprennent l'assurance 2019 / 2020 donc non valide.

Il s'agit de l'assurance pour la rentrée 2020 / 2021 (n'hésitez pas à la demander à votre assurance qui vous l'enverra rapidement).

Les deux attestations d'employeurs sont obligatoires pour les inscriptions à la garderie.

En l'absence de ces documents, votre enfant ne pourra pas être inscrit à certains services péri scolaires. Merci de votre compréhension.

Si les horaires de mairie sont incompatibles avec les vôtres, vous pouvez également déposer votre dossier et/ou pièces manquantes dans les boîtes aux lettres de la mairie située derrière la mairie et entre la salle des fêtes et la mairie coté gauche (porte en bois).



INFO CLUB DE TENNIS



SEMAINE DECOUVERTE POUR TOUS

Du 29 JUIN au 4 JUILLET

Contact :

Johann : 06.23.69.54.33

Tom : 06.42.28.79.24

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : HORAIRES D'ÉTÉ

La bibliothèque municipale a rouvert ses portes de façon partielle depuis le **mardi 23 juin** (mardis et vendredis de 16 h 30 à 18 h 30) en respectant les prescriptions sanitaires face à l'évolution de l'épidémie. Des gestes de protection sont toujours recommandés pour la santé de chacun. Durant les vacances d'été la bibliothèque sera ouverte aux jours et heures suivants :

JUILLET

Le Mardi 7 Juillet

Chaque vendredi du mois de juillet

16 H 30—18 H 30

AOÛT

Les mardis et vendredis de 16 h 30 à 18 h 30





COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 23 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes (pour les raisons sanitaires liées au Covid-19) de Prignac et Marcamps, le mardi 23 juin 2020 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Michel Gaillard, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

- 1 - Vote des taux de la fiscalité directe locale – année 2020
- 2 - Présentation du budget primitif 2020
 - Informations et questions diverses
 - Planning pour les élections municipales
 - Compte-rendu des dépenses liées au Covid 19
 - Principales dépenses d'investissement réaliser durant la crise sanitaire

Date de convocation : 19 juin 2020

Etaient présents : Mesdames Mélanie Berenguer, Gaëlle Andrieu, Corine Levreaud, Marie Christine Bouchet, Isabelle Roberti, Géraldine Goguery, Messieurs Philippe Talbot, Thierry Monteil, Jean-Paul Mouchague, Henri Pereira Ramos, Michel Gaillard.

Excusé : Monsieur Louis Arevalo (donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul Mouchague).

Absents : Alain Veyssière, Jérémy Chevet, Isabelle Dagorn.

Secrétaire de séance : Géraldine Goguery.

1 - Délibération n° 20200623-1: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

En application de l'article 1639 A du code général des impôts, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale doivent voter les taux de la fiscalité directe locale chaque année. Ce vote doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Compte tenu de la crise sanitaire, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 a reporté la date limite de vote des taux fiscaux au **3 juillet 2020**. Considérant qu'il appartient donc aux collectivités locales qui ne l'ont pas encore fait, d'adresser leur **délibération avant le 3 juillet 2020 au plus tard**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année et de les reconduire à l'identique pour l'année 2020 soit :

Taxe d'habitation = 15.74 %

Foncier bâti = 29.16%

Foncier non bâti = 81.14 %

Monsieur Henri Pereira Ramos rapporte que les taux n'ont pas subi d'augmentation depuis 2010. Il trouve dommage de ne pas avoir eu les documents plus tôt. Le maire rappelle que si les taux ne sont pas votés avant le 3 juillet, les taux antérieurs seront alors reconduits.

Monsieur le Maire passe au vote et propose le maintien des taux.

Pour : 4 (Mme Berenguer, Mme Goguery, Mr Talbot, Mr Gaillard)

Contre : 0

Abstention : 8

2 – Présentation du budget primitif 2020

Monsieur le Maire explique avoir voulu présenter un budget afin de démontrer qu'il avait tenu ses engagements à savoir notamment que l'argent nécessaire au remplacement des menuiseries de l'école est disponible et que le crédit relais peut être remboursé dans les délais prévus.

Monsieur Henri Pereira Ramos informe avoir eu les documents que ce matin.

Monsieur le Maire répond qu'il ne voulait pas présenter un budget sans avoir l'aval de la trésorerie sur la faisabilité et la validation des chiffres annoncés.

Fonctionnement équilibre dépenses et recettes pour la somme totale de 1 304 122.08 euros

Recettes principales

Remboursement CAE : 11 000.00 €

Impôt et taxes : 524 600.00 €

Dotations et participations : 316 350.00 €

Ensemble des loyers : 65 000.00 €

Dépenses principales

Charges à caractères général : 367 780.00 €

Charges du personnel et frais assimilés : 505 300.00 €

Autres charges de gestion courante : 135 810.00 €

Investissement équilibre dépenses et recettes pour la somme de 644 025.21 euros

Recettes principales (RAR : Restes A Réaliser)

Virement section de fonctionnement : 245 900.00 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 174 069.71 €

FDAEC 17 000.00 €

FCTVA 45 000.00 €

DETR cabinet médical, boulangerie et école 119 600.00 € (RAR)

Subvention département Ecole : 18 181.00 € (RAR)

Dépenses principales (RAR : Restes A Réaliser)

Crédits : 392 390.33 € (dont crédit relais 285 000.00 € (échéance au 05 octobre 2020)

Carrières : 41 442.40 €

Placard cuisine : 3 164.36 € (RAR)

Tour ordinateur et logiciel mairie : 4 500.00 €

Menuiserie école : 100 000.00 € (accord DETR 2019)

Guirlandes : 2 998.90 € (RAR)

Panneau affichage : 26 113.00 € (RAR)

Rotofil+souffleur+brûleur(RAR) : 4382.00 € ... / ...

Jeux site : 1 441.20 € (RAR)
Camion : 22 000.00 €
Défibrillateur stade : 1 200.00 €
Dépenses imprévues : 3 109.96 €

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un projet budgétaire et que rien n'est figé. Le prochain Conseil Municipal sera libre de faire comme il veut.

Informations et questions diverses

Planning pour les élections municipales

Monsieur le Maire annonce qu'il ne sera pas présent aux élections municipales pour des raisons familiales et présente le tableau suivant :

	8h00	10h30	13h00	15h30	16h30	18h00
Présidente	Marie-Christine Bouchet					
Assesseur	Henri Pereira Ramos					
Assesseurs	Thierry Monteil	Isabelle Roberti	Géraldine Goguery	Thierry Monteil		
Assesseurs	Corine Levreaud	JP Mouchague	Philippe Talbot	Isabelle Roberti		
Assesseur	Gaëlle Andrieu	Alain Veysiere	Louis Arevalo	Gaëlle Andrieu		

Monsieur Pereira Ramos demande à ce que les trois listes soient représentées. Monsieur le Maire rappelle qu'il propose ce tableau mais précise qu'il laisse Madame Bouchet répartir comme elle le souhaite. Il est précisé que le tableau doit être complété et définitif pour le dimanche matin 8h00.

Compte-rendu des dépenses liées au Covid 19

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil municipal des dépenses liées au Covid 19.

Coût des masques : 7 904.50 €

Coût Gel : 963.31 €

Matériel divers : 2 193.99 €

Nettoyage cimetières : 2 088.00 €

Fauchage routes : 2 006.40 €

Coût total : 15 156.20 euros

Estimation remboursement coût des masques : 3 210.00 €

Monsieur le Maire précise qu'il y a encore des dépenses qui n'ont pas été comptabilisées, notamment la désinfection des locaux suite à la fermeture de l'école.

Principales dépenses d'investissement réalisées durant la crise sanitaire

Monsieur le Maire tient à informer le conseil municipal des dépenses faites sur le budget 2020 durant la période de crise sanitaire. Il rappelle avoir eu l'autorisation de la trésorerie pour engager ces dépenses.

Souffleur et rotofil : 1 388.00 €

Chemins : 9 000.00 €

Carrières : 3 556.80 €

Monsieur le Maire apporte quelques informations diverses :

- Le wagon du stade est fermé depuis 2014 pour cause de sécurité.

- Madame la Directrice demande la faisabilité d'une fresque murale à la demande des élèves de CM2. Monsieur Pereira Ramos demande si c'est la municipalité qui finance la peinture. Monsieur le Maire répond que ce sera au prochain conseil à décider. Madame Bouchet demande sur quel mur la fresque sera faite. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas contre mais ne connaît pas le mur exact.

- Monsieur le Maire informe qu'il a demandé au service des domaines une estimation de terrain concernant le terrain TOUZEAU pour l'installation du futur City Park. A ce jour, il n'a toujours pas reçu de réponse.

- Monsieur le Maire informe la vente du terrain de Monsieur THEBAULT n° Parcelle D 341. Il s'agit d'un terrain agricole.

Le Maire estime qu'il serait judicieux pour le Conseil Municipal de l'acquérir dans le projet d'en faire par exemple des jardins partagés en lien avec les associations.

- Monsieur le Maire souhaite que la prochaine mandature se passe bien. Il précise avoir beaucoup appris des parents de Monsieur Mouchague. Mais il part avec une certaine amertume par rapport aux discordes. Il rappelle qu'il n'y a qu'un objectif dans une mairie : c'est la commune.

- Madame Goguery prend la parole pour lire un texte de remerciements : « Je tiens à remercier Michel pour ces 6 années de mandat. Grâce à lui, j'ai pu découvrir la vie d'une mairie, d'une commune. Parce que tant que nous ne sommes pas au cœur de ces dernières, nous ne pouvons pas nous rendre compte de tout ce qui s'y passe (en bien et en moins bien). Je tiens également à le remercier pour tout ce qu'il a pu apporter pour la commune (que ce soit pour la vie associative ainsi que l'être humain qu'il a su être), toujours dans l'ombre pendant ses 37 années de mandat, sans rien attendre en retour et surtout souvent au détriment de sa famille malgré lui. Et surtout pour son dernier mandat où il n'a été ni ménagé, ni épargné. Il n'a pas été entouré, ni aidé comme cela aurait dû l'être par certains et certaines. Ces dernières années, la vie ne lui a pas fait de cadeaux mais il a toujours su se relever pour être présent pour la commune même si cela est très dur par moment, avec le grand soutien de sa femme.

Vous pouvez partir la tête haute. Merci Michel ! »

Séance levée à 18 h 47



Informations concernant les services du Smicval

Evolution dans les Pôles Recyclage (déchèteries) :

A partir du lundi 22 juin, venez quand vous voulez au Pôle recyclage !
Le Smicval accueillera les habitants au Pôle recyclage :

Soit sans prise de rendez-vous, les mardis, mercredis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ;

Soit avec prise de rendez-vous, les lundis, vendredis et samedis sur la plateforme www.smicval.fr pour ceux qui souhaitent conserver tous les avantages du rendez-vous (fluidité, accès immédiat...).

Fermées les dimanches et jours fériés

Déchèterie ouverte aux particuliers et aux entreprises

N'oubliez pas de vous munir de votre carte

déchèterie de Saint Gervais

Route de Pont Neuf

☎ 05.57.43.65.50 ☎ 05.57.84.74.00

AVIS D'INFORMATION

ENEDIS

L'ELECTRICITE EN RESEAU

Il est porté à la connaissance des habitants de Prignac et Marcamps que des travaux D'ELAGAGE, D'ABATTAGE ET DE DEBROUSSAILLAGE

Nécessaires à l'entretien des lignes électriques haute tension seront entrepris sur la commune.

L'exécution de ces travaux sont confiés par ENEDIS à l'entreprise JK ELAGAGE

Pour toute information ou question concernant l'exécution de ces travaux les intéressés peuvent s'adresser soit au représentant de l'Entreprise : JK ELAGAGE : 06.88.23.80.35 / 06.89.21.94.91/j.khammouch@orange.fr soit au représentant local d'ENEDIS Agence Exploitation Réseau Electricité de la Gironde qui assure le contrôle des travaux : M. CADINOT : 05.57.92.78.67

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) DE L'USINE YARA

Située sur la commune d'Ambes

Une consultation du public sur le projet de plan particulier d'intervention de l'usine YARA d'Ambès a lieu du 23 juin 2020 au 24 juillet 2020.

Cette consultation est prévue par l'article R-74-26 du Code de la Sécurité Intérieure;

Ce plan d'urgence définit les modalités d'organisation des secours publics et les mesures d'information et de protection des populations en cas d'accident grave impactant les installations de l'usine YARA d'Ambès;

Dans ce cadre, toutes les personnes intéressées peuvent faire part de leurs observations dans des registres ouverts à cet effet dans les mairies des 80 communes concernées par la nouvelle zone d'application de ce projet (Prignac et Marcamps en fait partie), ainsi qu'à la préfecture de la Gironde et dans les sous-préfectures de Blaye, Lesparre-Médoc et Libourne, aux heures habituelles d'ouverture du public.

L'approbation par la Préfète de la Gironde interviendra après évaluation et prise en compte des observations.

BONNES VACANCES

PROCHAINE PARUTION AOÛT 2020

LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE VENDREDI 21 AOÛT 2020
Contact : lettredeмонvillage@orange.fr